

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.18

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

**OBJET :**  
**CREATION DE DEUX**  
**NOUVELLES**  
**FOMULES POUR LE**  
**MERCREDI AU**  
**CENTRE DE LOISIRS**  
**ET**  
**MODIFICATION DE**  
**LA GRILLE**  
**TARIFAIRE DES**  
**ACCUEILS DE**  
**LOISIRS A COMPTE**  
**DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE**  
**2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

**ABSENT EXCUSÉ** : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Le Service Scolaire Enfance et Jeunesse a été sollicité à de nombreuses reprises par des familles souhaitant pouvoir inscrire en ½ journée leurs enfants le mercredi au centre de loisirs afin que ces derniers puissent se rendre aux activités associatives.

En effet, la seule formule possible le mercredi à ce jour au centre de loisirs est un accueil en journée complète.

Ayant entendu la demande formulée par les familles et soucieuse d'apporter son soutien aux associations boucaines, la Ville souhaite donc proposer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, deux nouvelles formules pour le mercredi au centre de loisirs, en sus de la formule « journée » :

- Accueil en ½ journée matin avec le repas – de 7h30 à 13h00.
- Accueil en ½ journée après-midi sans le repas – de 13h00 à 18h00.

Ces deux nouvelles formules font également l'objet d'une nouvelle tarification spécifique qui a été calculée au regard du tarif « journée » déjà pratiquée tout en respectant les tranches des revenus.

Les tarifs « hors commune » pour le mercredi, les vacances et l'espace jeunes sont également revus.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_18-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIB  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO

Pour rappel, le coût d'une journée au centre de loisirs est de 78,50€ et le coût d'une journée à l'Espace Jeunes est de 33,70€.  
Le coût de la matinée avec repas est de 29,00€ et de l'après-midi est de 23,40€.

La nouvelle grille tarifaire se décompose comme suit :

- **Tarifs du mercredi au centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

Tranches de revenus	Tarif journée – part famille	Part Commune	Tarif matin et repas – part famille	Part Commune	Tarif après-midi – part famille	Part Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	6,00€	23.00€	3,00€	20.40€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	8,00€	21.00€	4,50€	18.90€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	9,00€	20.00€	6,00€	17.40€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	10,00€	19.00€	6,50€	16.90€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	11,00€	18.00€	7,00€	16.40€
QF>1500€ ou HC hébergés	15.00€	33.50€	12,00€	17.00€	9,00€	14.40€
Hors Commune entre 0 et 1500€	25.00€		17.00€		13.25€	
Hors Commune >1500	30.00€		20.50€		20.00€	

- **Tarifs vacances centre de loisirs et espace jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

Tranches de revenus	Tarif journée vacances centre de loisirs – participation famille	Participation Commune	Tarif journée vacances Espace Jeunes – participation famille	Participation Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	3.80€	28.90€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	4.90€	27.80€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	6.50€	26.20€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	8.70€	24.00€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	9.20€	23.50€
QF>1500€ ou HC hébergés	15.00€	33.50€	9.80€	22.90€
Hors Commune entre 0 et 1500€	25.00€		25.00€	
Hors Commune >1500	30.00€		30.00€	

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission enseignement du mardi 30 mai 2023,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la mise en place des deux nouvelles formules d'accueil en ½ journée le mercredi et des tarifs hors commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**APPROUVE** la participation des familles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
 Reçu en préfecture le 15/06/2023  
 Publié le  
 ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_18-DE

Tranches de revenus	Tarif journée – part famille	Part Commune	Tarif matin et repas – part famille	Part Commune	Tarif après-midi – part famille	Part Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	6,00€	23.00€	3,00€	20.40€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	8,00€	21.00€	4,50€	18.90€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	9,00€	20.00€	6,00€	17.40€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	10,00€	19.00€	6,50€	16.90€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	11,00€	18.00€	7,00€	16.40€
QF>1500€ ou HC hébergés	15.00€	33.50€	12,00€	17.00€	9,00€	14.40€
Hors Commune entre 0 et 1500€	25.00€		17.00€		13.25€	
Hors Commune >1500	30.00€		20.50€		20.00€	

**APPROUVE** les tarifs appliqués pour les vacances au centre de loisirs et à l'Espace jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Tranches de revenus	Tarif journée vacances centre de loisirs – participation famille	Participation Commune	Tarif journée vacances Espace Jeunes – participation famille	Participation Commune
QF≤460€	7.70€	40.80€	3.80€	28.90€
460€<QF≤610€	11.50€	37.00€	4.90€	27.80€
610€<QF≤800€	13.00€	35.50€	6.50€	26.20€
800€<QF≤1050€	14.30€	34.20€	8.70€	24.00€
1050€<QF≤1500€	14.50€	34.00€	9.20€	23.50€
QF>1500€ ou HC hébergés	15.00€	33.50€	9.80€	22.90€
Hors Commune entre 0 et 1500€	25.00€		25.00€	
Hors Commune >1500	30.00€		30.00€	

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
 Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,  
 Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
 Compte-tenu de la réception en  
 Sous-Préfecture le .....  
 et de la publication le .....



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_18-DE